

Inscription à l'étude du soir

L'école organise une heure d'étude du soir, après la sortie des classes, de 16h30 à 17h30. Ce temps d'étude sera assuré par un personnel de Vie scolaire qui se mettra au service de vos enfants pour les guider dans leur démarche de travail autonome. Il veillera à organiser les conditions idéales de travail et il vous appartiendra de vérifier à la maison si les devoirs ont été correctement faits. À la fin de l'étude, les enfants seront raccompagnés au portail.

Cette étude commencera le lundi 02 septembre 2019, dans la classe de CM2 Bleu.

La participation financière est indiquée sur la convention financière. Nous vous rappelons que l'inscription se fait au trimestre.

Dès la mise en place de cette étude, nous n'accepterons plus que les enfants seuls attendent jusqu'à 17h30 leur frère ou sœur du collège-lycée, dans l'enceinte de l'établissement. Ils seront conduits à l'étude (auquel cas vous nous serez redevables d'une heure d'étude du soir) ou ils seront munis d'une décharge parentale afin qu'ils puissent attendre seuls à l'extérieur de l'établissement (principe que nous ne conseillons pas).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à cette étude du soir pour la période du 1^{er} trimestre, veuillez nous remplir le coupon ci-dessous et le remettre à l'enseignante de votre enfant dès le jour de la rentrée.

Anne NONES-LEDUC
Directrice de l'école

À remettre au professeur le 1^{er} jour de la rentrée scolaire
INSCRIPTION À L'ÉTUDE DU SOIR - 1^{er} trimestre

M. / Mme
Responsables de l'enfant en classe de

Souhaite (nt) inscrire mon enfant à l'étude du soir de l'école de 16h30 à 17h30

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Mon enfant sera récupéré par :

Nom et qualité

Nous nous engageons :

- ▶ à respecter les horaires de sortie, c'est à dire 17h30 précises. (avec la possibilité de venir les chercher avant 17h30 uniquement dans la classe d'étude).
- ▶ à nous acquitter du règlement de l'étude par l'intermédiaire des tickets vendus à l'école.
- ▶ à prévenir l'école de l'absence occasionnelle de votre enfant, un soir d'étude.

L'école se réserve le droit de ne plus accepter votre enfant en étude dans la mesure où une des clauses de cet engagement, ne serait pas respectée. Vous en serez alors avertis par courrier.

Date :

Signature des responsables légaux :